



PROCES VERBAL

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 26 septembre 2023

Date de convocation : 19/09/2023
Date d'affichage : 19/09/2023

Conseillers en exercice : 11
Conseillers Présents : 10
Quorum : 6
Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre, à 17 H, le conseil d'administration du CCAS légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Président.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Michel GERVAIS, Yves BLIN, Janine ERHART, Martine CASSÉ, Marie-Claude CRUCHÉ, Roger BONTEMPS, Pierre OZANGE.

Etait excusé : Gilles LEBRAY (Pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT)

Secrétaire de séance : Roger BONTEMPS

Ordre du jour :

- Organisation du repas du 11 novembre 2023
- Point budgétaire
- Information sur le projet municipal de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
- Questions diverses

1- Délibération

ORGANISATION DU REPAS DU 11 NOVEMBRE 2023

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT rappelle que les membres du CCAS ont décidé, le 11 avril 2023, de reconduire l'organisation du repas du 11 novembre. Il précise qu'à ce jour, une dépense a été pré-engagée, celle de l'accordéoniste pour un montant de 449,60 €.

Deux questions restent en suspens :

- La question de l'âge des personnes bénéficiant de la gratuité
- . Pierrick BERRIGUIOT fait le point sur le nombre de personnes bénéficiant de la gratuité pour 2023 sur la base actuelle de 67 ans: 173. Si l'âge est fixé à 70 ans, le nombre de personnes est alors de 126.
- . Le Président mentionne que l'âge de 70 ans a été évoqué à plusieurs reprises et qu'il n'est pas illogique de retenir 70 ans, vu l'évolution de la durée de vie et l'âge de départ en retraite.
- . Janine ERHART est favorable à 70 ans. Par contre, elle regrette que des personnes qui ont bénéficié de la gratuité l'an passé, vont devoir s'acquitter du prix du repas ;
- . Pierrick BERRIGUIOT propose que l'âge évolue sur 3 ans :
- 68 ans en 2023
 - 69 ans en 2024
 - 70 ans en 2025

ce qui permet de bloquer le système sur le passé et de faire que les personnes qui devaient bénéficier en 2023 seront éligibles en 2026 à 70 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres,

DECIDE de modifier l'âge des personnes bénéficiant de la gratuité pour le repas du 11 novembre à

- 68 ans en 2023
- 69 ans en 2024
- 70 ans en 2025

Autres points sur l'organisation du repas ne nécessitant pas de délibérations :

- Choix du repas

Pierrick BERRIGUIOT mentionne qu'il a pris contact avec Joël Morice qui avait assuré le repas l'an passé pour 30,80 €. Ce dernier, du fait de l'augmentation de produits, propose de plus en plus une formule apéritif et petits fours, un plat unique style choucroute de la mer, du fromage, et un dessert.

Les membres du CCAS retiennent cette formule souhaitant un autre plat style une marmite sarthoise.

Pierrick BERRIGUIOT va demander un devis à Joël Morice, il adressera dans la foulée un mel aux membres du CCAS afin de présenter le devis et de recueillir le choix sur le dessert.

- Prix demandé aux personnes accompagnantes ou autres

L'an passé, le prix du repas était de 30,80 €, il a été demandé 32 € aux « payants ».

Les membres du CCAS fixent à 2 € le différentiel entre gratuité et payants.

Si le repas est d'un montant de 31 €, le prix « payant » sera de 33 €.

2- Point budgétaire

Pierrick BERRIGUIOT informe les membres des recettes :

- Vente de récoltes : 1312 €
- Location de chasse : 850 €
- Autres produits : 65 €

3- Information sur le projet de Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Didier TORCHÉ précise qu'il a été sollicité par 4 personnes souhaitant exercer comme assistantes maternelles au sein d'une MAM sur Cormes. Cette demande intervient à un moment où le nombre d'assistantes maternelles exerçant à domicile se réduit sur la commune, à un moment où la commune a vu arriver des familles avec de jeunes enfants dans le lotissement, à un moment où il faut penser avenir de l'école.

Le conseil municipal a inscrit un crédit d'études lors du vote du budget primitif, il a retenu en septembre un cabinet d'architectes en vue de la réalisation de la MAM qui verra le jour si la commune obtient un soutien financier.

Didier TORCHÉ évoque la recette de la vente de chênes dont une partie pourrait être dédiée à la réalisation de la MAM, rappelant :

- qu'un transfert est possible entre les 2 budgets
- que le CCAS est pérenne jusqu'en 2026 ce qui est sa volonté affirmée.

Il mentionne que ce point reviendra à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de CCAS et demande aux membres de la société civile d'émettre un avis sur une participation CCAS au projet MAM :

- avis favorable unanime des 4 membres présents

4- Questions diverses

- Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 15

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Roger BONTEMPS

